Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 70 (1925)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXe Année N° 8 Août 1925

La conduite des troupes et le combat.

Le Département militaire fédéral a mis en circulation, au début de l'année, un projet d'*Instruction générale sur la conduite des troupes et le combat.*

Cette Instruction générale doit, est-il dit dans la préface, remplacer les instructions précédemment en vigueur à ce sujet. Elle doit servir de base à tous les autres règlements. On ne nous dit pas quelles sont les instructions qui doivent être remplacées, mais on comprend aisément qu'il s'agit de l'*Instruction sur le service* en *campagne* de 1914, et du chapitre : *Le combat, du règlement d'exercice pour l'infanterie* de 1908.

Il est grand temps que ces deux manuels, excellents dans leur temps, mais aujourd'hui absolument désuets, soient remis au point par une plume à la fois officielle et compétente.

Sous ce rapport, on ne peut que saluer avec un soupir de soulagement la naissance du projet d'Instruction générale. Malheureusement, en regardant de plus près le nouveau-né, on ne peut guère lui prédire, ni même lui souhaiter longue vie. En effet, il souffre de divers vices constitutionnels qui, s'ils n'amènent pas sa mort à bref délai, lui susciteront de gros désagréments dès le début de son existence et en abrégeront le cours. Seule une intervention chirurgicale énergique peut lui donner quelque chance d'atteindre l'âge de raison.

Voyons, quels sont ces vices et cherchons-y le remède.

Premièrement, ce qui n'est peut-être pas irrémédiable, l'enfant est mal baptisé, ou si l'on préfère l'instruction ne répond pas à son titre : « Instruction *générale* sur la conduite des troupes et le combat ».

Elle contient, en effet, de nombreuses prescriptions de détail qui n'ont rien à voir avec la conduite des troupes en général, ni avec le combat.